

Briefing | Objectif 3

Pertes économiques dues aux catastrophes

Aditya Bahadur
Catherine Simonet

Mars 2015

Cette note apporte des éléments d'information pertinents pour l'adoption de l'objectif (iii) sur les pertes économiques, identifié dans le projet de Cadre de réduction des risques de catastrophe (RRC) pour l'après-2015, qui prévoit de *réduire [substantiellement] les pertes économiques directes dues aux catastrophes, rapportées au PIB, [d'un pourcentage donné] d'ici à 2030*, et de la variante (iii alt.) de cet objectif.

Contexte

- De 2010 à 2012, les pertes économiques dues aux catastrophes ont représenté plus de 100 milliards de dollars EU par an.²
- Selon la plupart des observateurs, ces pertes s'accroissent rapidement car les actifs sont plus nombreux à être exposés aux aléas.
- Le risque de pertes économiques continue de s'accroître dans le monde, et particulièrement dans les pays à haut revenu.
- La valeur du produit mondial brut – PMB – exposé aux cyclones tropicaux a triplé, passant de 525,7 milliards de dollars dans les années 1970 à 1 600 milliards de dollars dans la première décennie du XXI^e siècle.³
- Entre 1980 et 2009, le risque de pertes économiques dues à des cyclones tropicaux a augmenté de 262 % dans les pays à revenu élevé, contre 155 % dans les pays à faible revenu.⁴

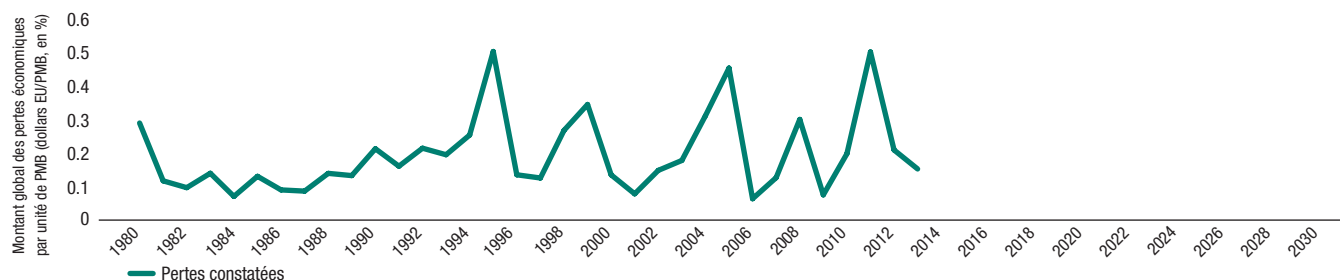
Pertes économiques:

Les pertes économiques comprennent les variations de richesse causées par les dommages à des structures ou autres actifs physiques. Elles peuvent être directes (si des constructions et des infrastructures sont endommagées) ou indirectes (si elles interviennent après des dommages matériels). Ces pertes peuvent avoir des effets sur les marchés (baisse de revenus consécutive à une destruction due à une catastrophe) ou extérieurs aux marchés (réduction du temps de loisirs si la catastrophe a contribué à accroître le temps de transport).¹

Tendances passées et projections

- En 2013, le montant global des pertes économiques dues aux catastrophes, rapporté au produit mondial brut, s'est accru entre 1980 et 2013, passant de 0,116 % à environ 0,22 % du PMB.⁶
- Ainsi, le niveau des pertes économiques devrait être 161 % plus élevé en 2030 qu'en 1980.⁷
- L'historique des pertes économiques montre qu'un nombre restreint de méga-catastrophes contribuent, l'année de leur survenue, à élever le niveau des pertes économiques mondiales.⁸

Pertes économiques dans le monde, rapportées au PMB (en %), 1980-2013⁹



Répartition des pertes

- La taille et la force de l'économie d'un pays ne réduisent pas le risque de pertes économiques.
- Il est cependant essentiel de rapporter les pertes économiques dues aux catastrophes au PIB d'un pays. Entre 2001 et 2006, les pertes des pays à revenu intermédiaire ont représenté environ 1 % de leur PIB ; celles des pays à faible revenu, environ 0,3 % de leur PIB ; et celles des pays à revenu élevé, moins de 0,1 % de leur PIB.¹⁰
- Ainsi, les pertes économiques liées aux inondations sont, en termes absolus, bien moins importantes pour les pays d'Asie du Sud que pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pourtant, si on considère leur montant par rapport au PIB de l'Asie du Sud, elles apparaissent environ 15 fois plus élevées.

Difficultés concernant le suivi des pertes économiques

- Peu de pays disposent de données précises portant sur les pertes économiques. Aussi, les données collectées concernent principalement les pertes directes, mesurables monétairement (par la valeur d'usage direct).
- Quant aux pertes indirectes, les méthodologies manquent pour mesurer leur valeur monétaire, ou se trouvent à un stade embryonnaire d'élaboration.
- Les pertes économiques ne sont renseignées que pour 36 % des catastrophes recensées entre 1980 et 2013 par la base de données EM-DAT du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CREDE). Il est dès lors difficile d'établir des points de référence efficaces pour évaluer les progrès réalisés.
- Il n'est pas possible d'établir une réelle moyenne statistique des pertes économiques à partir de données nationales portant sur seulement quelques décennies.

- En outre, les aléas exceptionnels et les catastrophes majeures, causant des pertes économiques substantielles, peuvent être si rares dans une région qu'ils ne seront pas pris en considération dans la période servant de référence.
- En Haïti, par exemple, les séismes ont tué moins de 10 personnes entre 1900 et 2009, avant qu'un tremblement de terre ne fasse plus de 220 000 victimes en un après-midi de 2010.
- Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, certains estiment que le cumul des pertes causées par les catastrophes de faible ampleur mais très fréquentes et localisées (donc plus difficiles à recenser) avoisine celles résultant de catastrophes majeures.
- Mesurer les pertes dues aux catastrophes suppose de normaliser les données, notamment pour des variables clés telles que la population ou le PIB, pour permettre des comparaisons entre différentes périodes.
- En l'absence de données, la modélisation pourrait également contribuer à estimer les pertes économiques, donc contribuer à établir des points de référence. Ces modèles utilisent des données collectées lors de catastrophes passées pour calculer l'incidence de catastrophes futures : ils analysent l'interaction des facteurs entraînant des pertes, puis les extrapolent.

Quelles conséquences pour les objectifs du Cadre de RRC pour l'après-2015 ?

L'évaluation des données nationales et des tendances relatives, liées au risque de mortalité et de pertes économiques, conduit à proposer un objectif de réduction des pertes économiques dues à tout type de catastrophe de 20 % (par unité de PIB) d'ici à 2013. Cet objectif, très ambitieux, étant donné que de nombreux pays tendent à une exposition accrue de leurs actifs économiques, est cependant cohérent avec l'objectif (iii alt.), actuellement en discussion.

1. Klieson, K.L. (1994) 'The Economics of Natural Disasters', <http://bit.ly/18hkWdM>
2. UNISDR (UN International Strategy on Disaster Risk Reduction) (2013) *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction 2013: From Shared Risk to Shared Value: the Business Case for Disaster Risk Reduction*. Genève : UNISDR.
3. UNISDR (UN International Strategy on Disaster Risk Reduction) (2011) *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction 2011: Revealing Risk, Redefining Development*. Genève Geneva: UNISDR <http://bit.ly/1N92Jzz>
4. UNISDR (2011).
5. Mitchell, T., Guha-Sapir, D., Hall, J., Lovell, E., Muir-Wood, R., Norris, A., Scott, L. et Wallemacq, P. (2014) *Setting, Measuring and Monitoring Targets for Reducing Disaster Risk: Recommendations for Post-2015 International Policy Frameworks*. Londres : ODI.
6. Ce résultat est obtenu en calculant une tendance.
7. Mitchell *et al.* (2014), en utilisant l'estimation de Poisson sur la période 1980-2030. Toutefois, il importe de rappeler que les tendances historiques ne permettent pas toujours de déduire des projections exactes.
8. C'est pourquoi, les projections et calculs de tendances doivent être considérées avec prudence.
9. À partir de <http://data.worldbank.org> et www.emdat.be
10. IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) (2012) *Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation*. Special Report of Working Groups I and II of the IPCC. Cambridge et New York : Cambridge University Press.

Thank you to all those who reviewed the briefing, particularly to Lead Pakistan for their detailed support. Readers are encouraged to reproduce material from these ODI Briefings for their own publications, as long as they are not being sold commercially.

As copyright holder, ODI requests due acknowledgement and a copy of the publication. For online use, we ask readers to link to the original resource on the ODI website. The views presented in this paper are those of the author(s) and do not necessarily represent the views of ODI.

© Overseas Development Institute 2015. This work is licensed under a Creative Commons AttributionNonCommercial Licence (CC BY-NC 3.0).

Overseas Development Institute
203 Blackfriars road
London SE1 8NJ
Tel: +44 (0)20 7922 0300